



Compte Rendu DP CADRES RESEAU IDF

Pour la réunion DP Cadres Réseau IDF du 11 février 2016

Q1) Embauche de Cadres au 1^{er} semestre 2016 :

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande quelles sont les prévisions d'embauche de Cadres pour le 1^{er} semestre 2016 pour chaque entité de notre périmètre d'instance ?

ETABLISSEMENT	Nb recrutements CP/CDI en 2015
112995-INFRALOG TRAVAUX ILE DE FRANCE	16
151803-INFRAPOLE DE PARIS EST	4
190-DIRECTION GENERALE ILE DE FRANCE	13
251207-INFRAPOLE PARIS NORD	13
261206-INFRALOG NORD PARISIEN	3
351106-INFRAPOLE PSL	4
352104-INFRALOG PARIS ATLANTIQUE	7
352203-INFRAPOLE OUEST PARISIEN	4
451302-INFRAPOLE PARIS RIVE-GAUCHE	10
475269-EIC PARIS EST	2
475293-EIC PARIS NORD	1
475319-EIC PARIS ST LAZARE	1
475335-EIC PARIS RIVE GAUCHE	2
475400-EIC PARIS SUD EST	2
551200-INFRAPOLE PARIS SUD EST	16
593145-ESTI-ILE DE France	2
Total général	100

Réponse : Le processus budgétaire est en cours de finalisation ; celui lié à l'embauche également. Il n'est donc pas possible à ce jour de donner des prévisions, même si la tendance en 2016 sera la même que le niveau réalisé en 2015.

La délégation Unsa FERROVIAIRE sera vigilante que la tendance soit pérenne.



Q2) Tenues de postes :

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande quels sont, au 1^{er} février 2016, les postes de cadres tenus par des agents de maîtrise, par qualification et par établissement ?

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande quels sont, au 1^{er} février 2016, les postes d'agents de maîtrise tenus par des cadres, par qualification et par établissement ?

Q4) Postes vacants :

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande quels sont, au 1^{er} février 2016, les postes de cadres vacants, par qualification et par établissement sur notre périmètre d'instance ?

Q13) Exercice de notation

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** quels sont les postes à couvrir pour l'exercice de notation 2016/2017?

Tous les postes seront-ils couverts par la notation lors de la commission de notation 2016/2017. A défaut quels seront ces postes et quels moyens seront mis en œuvre pour les couvrir ?

Réponse aux questions 2-4-13: Ces informations seront remises aux délégués de commission, à l'occasion de l'exercice de notations 2016 – 2017.

La DG IDF ne souhaite pas communiquer ces informations dans l'instance DP Cadres. La délégation Unsa FERROVIAIRE rappelle à l'entreprise que l'exercice de notations n'a lieu qu'une fois par an et que les postes vacants doivent faire l'objet d'une mise en place à la BEC et méritent une attention particulière. La délégation Unsa FERROVIAIRE invite l'entreprise à apporter des informations détaillées pour les futures réunions DP Cadres.

Q6) Journées de service tenues par l'encadrement :

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** souhaite connaître le nombre de journées de service tenues par l'encadrement, mois par mois, durant l'année 2015 et pour le début de l'année 2016 pour chaque entité de notre périmètre d'instance ?

Réponse : Ce sujet ne fait pas l'objet d'un suivi au niveau de la DG IDF.

Les éléments collectés auprès de la DC IDF, pour l'année 2015

EIC Paris Sud Est : 463 journées

EIC Paris Nord : Ces données n'ont pas été suivies en 2015. Elles seront communiquées en 2016.

EIC PRG : 93 journées

EIC PSL : 158 journées

EIC PE : 36 journées

Soit un total de 750 journées (hors EIC PN).

Au vu de la réponse plus qu'insuffisante de la direction de la DG IDF, la délégation Unsa FERROVIAIRE montre son mécontentement et appelle l'entreprise à améliorer ses réponses pour un dialogue social de qualité.

Q3) Cadres sans postes :

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande quel est, au 1^{er} février 2016, le nombre de cadres sans poste ou affectation, par qualification et par établissement ?

Q19) EIM

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** souhaite connaître le devenir des Cadres rattachés dans l'EIM Ile de France à partir du 01 janvier 2016. Comment seront ils gérés ?

Combien de Cadres sont sans poste sur le périmètre ? A-t-on une vision à terme ?

Réponse aux questions 3-19: Actuellement, il y a 2 Cadres suivis par l'EIM pour le périmètre SNCF Réseau IDF.

Le devenir est fonction de la situation personnelle et du projet de chacun, donc il n'y a pas de « règle » mais du « sur-mesure ». L'EIM est présent pour un accompagnement personnel des agents. Les personnes sont accompagnées dans la réflexion et la mise en œuvre de leur projet professionnel et non « gérées » par l'EIM Cadres, les dimensions administratives, managériales et d'utilisation étant traitées par les managers de l'EPIC Réseau des cadres. Tous les cadres accompagnés par l'EIM sont sans poste, c'est pour cela qu'ils sont dans cette entité.

Pour la vision à terme : les compétences sont mobilisées pour construire des solutions en avançant de manière progressive en associant les cadres et les autres acteurs du système. Pour cela, l'accompagnement se fait en trois phases :

- Développement personnel,
- Le Savoir via des formations proposées par l'EIM en fonction des besoins des agents
- Le Savoir-faire grâce aux missions proposées par l'EIM

La délégation Unsa FERROVIAIRE s'étonne qu'il n'y ait que 2 cadres suivis par l'EIM, notre délégation va se renseigner sur cette réponse qui nous paraît peu proche de la réalité.

Q5) Départ en retraite :

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** souhaite connaître le nombre de Cadres ayant fait valoir leur droit à la retraite pour 2016 par qualification et par Etablissement.

Q14) Bourse de l'emploi

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande la liste des postes mis à la Bourse de l'Emploi sur notre périmètre.

Q16)Embauches

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** souhaite connaître les prévisions d'embauches de jeunes Cadres par Etablissement et par filière pour 2016. Sur les autorisations de recrutements accordées en 2015, combien en reste-il à réaliser par Etablissement ?

Q18) CPA :La Délégation **UNSA-Ferroviaire** souhaite connaître le nombre de Cadres qui sont en CPA fin de carrière (avec et/ou sans pénibilité).

Réponse aux questions 5-14-16-18 : Ces sujets ne relèvent pas de réclamations individuelles ou collectives. Des éléments sur le bilan 2015 ont été donnés en lien avec de précédentes questions.

La délégation Unsa FERROVIAIRE tient à rappeler à l'entreprise qu'elle se doit de répondre à ces questions qui nous semblent pourtant précises. A défaut, l'entreprise doit nous orienter vers les instances les plus aptes à répondre.



Q7) Charge de travail des DPx :

Suite aux différents accidents survenus ces trois dernières années, nos grands dirigeants ont reconnu que la charge de travail des DPx était importante, la Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande quelles seront les mesures spécifiques appliquées pour améliorer la charge de travail des DPx ?

Réponse : Un point a été fait par le président de l'instance en introduction. SNCF Réseau IDF s'est inscrit dans la démarche volontariste engagée début 2016 par SNCF Réseau, sur un sujet difficile et récurrent depuis de nombreuses années. Un point sera fait à l'occasion d'une réunion ultérieure des DP Cadres afin d'éclairer le courrier signé par le Président de SNCF Réseau en date du 12/02/2016. Un exemplaire de ce courrier est adressé à chaque membre de la DP Cadres, avec l'envoi du compte rendu. Des éclairages par métier pourront clarifier des points étapes ultérieurs.

La délégation Unsa FERROVIAIRE interpelle la DG IDF sur les risques psycho-sociaux qui touchent les DPX. Une démarche volontariste reste, pour notre délégation, insuffisante. Nous demandons des orientations concrètes afin de décharger les DPX de leur surcharge de travail afin de revenir à la mission de base du DPX : la proximité des agents.

Q8) Déploiement CCR :

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande un nouveau point d'informations sur les déploiements en cours et sur les nouveaux secteurs circulations sur notre périmètre ? Quelles seront les conséquences sur le personnel en place ?

Réponse : Les projets d'évolutions importants font l'objet d'une présentation (information, consultation) en fonction de la nature des impacts, à l'occasion du CHSCT, CE voire en CPC TM ou en Groupe de travail issu de la CPC TM sur le sujet des CCR.

Q9) Préconisations Sécurité :

Suite à la nomination de l'Inspecteur Général de la Sécurité, La Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande si des préconisations en matière de Sécurité ont été émises concernant notre périmètre d'instance ? Si oui, lesquelles ?

Réponse : La mise en œuvre des recommandations de l'IGS est suivie, pour SNCF Réseau, par l'échelon national (DSSR). Les directions métiers nationales ont été désignées pilotes des actions afférentes à ces recommandations.

La DG IDF apporte sa contribution à ce travail à travers notamment l'instance de sécurité appelée Commission Sécurité Inter Métiers à laquelle participe la direction sécurité de la DG IDF. Les directions métiers IDF instruisent les sujets qui les concernent tels que la sûreté du triage du Bourget par exemple qui fait intervenir à la fois DC (mise en place d'une surveillance 24/24, 7/7) et Accès Réseau pour les investissements à plus long terme.

Q10) Incidents contraires à la sécurité :

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande le nombre d'incidents contraires à la sécurité durant l'année 2015 et pour le début de l'année 2016, le lieu, leurs natures exactes et les mesures prises ?

Q11) Dysfonctionnements liés au déshuntage :

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** demande le nombre d'incidents liés aux déshuntages durant l'année 2015 et pour le début de l'année 2016, le lieu, leurs natures exactes et les mesures prises ?

Pas de réponse de la direction de la DG IDF

Où sont les réponses à ces questions ? La délégation Unsa FERROVIAIRE interprète cette absence de réponses comme un mépris du dialogue social.

Q12) Formation à l'IFF de Rabat :

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** souhaite connaître le nombre d'agents partis à l'IFF de Rabat depuis l'ouverture de ce Centre de Formation début avril 2015 et pour le début de l'année 2016, leur établissement d'appartenance, leur qualification et leur filière ?

Réponse: Un point annuel concernant la formation sera réalisé à l'occasion d'une DP Cadre ultérieure, et également en CE, et en Commission Consultative de SNCF Réseau.

Q17) Organisation

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** souhaite connaître la liste des postes qui vont être requalifiés et/ou déqualifiés par Etablissement sur le périmètre.

Réponse : Il existe des ajustements des organisations au fil de l'eau, à la main de chaque DET. La situation de l'emploi en IDF est dans une trajectoire plutôt favorable au regard des enjeux et de la charge de travail. Il n'existe pas d'outil de suivi de ces données au niveau de la DG IDF.

La délégation Unsa FERROVIAIRE rappelle à l'entreprise que le périmètre est sous la gouverne de la DG IDF. Il suffirait que la direction de la DG IDF interroge les DET sur les futures organisations des 17 établissements du périmètre.

Q15) Entretien Individuel

La Délégation **UNSA-Ferroviaire** souhaite connaître le taux d'EIA et d'EIF réalisés pour l'année 2015 par Établissement et par qualification.

La délégation souhaite connaître le taux d'avancement d'EIA et d'EIF réalisés pour l'année 2016 par Établissement et par qualification.

Réponse: La remise des notes pour la circonscription Cadres est programmée le 19 février. La campagne d'EIA s'étend, quant à elle, de décembre 2015 au 31 mars 2016. Ces deux



plannings ne permettent pas, 'mécaniquement' de s'appuyer uniquement sur l'EIA 2016 pour préparer l'exercice de notation.

Les propositions des managers pour les notations ne reposent pas que sur le seul critère des objectifs annuels mais sur une appréciation plus globale portant sur la tenue de poste comme sur l'expérience acquise, les qualités et les connaissances professionnelles.

Le calendrier pour la notation cadres est le suivant : remise des notes le 19 février, date limite de réception des réclamations le 9 mars, commission le 15 mars.

Compte tenu de la création de la DG IDF au 1er juillet 2015, il est difficile de donner des chiffres EIF sur le périmètre actuel total de la DG IDF. Les données fournies sont donc centrées sur les établissements de production dont les périmètres ont peu évolué, à l'exception des EIC Paris Nord et Paris Est qui ont été détournés.

Etablissements de production DF IDF	Nombre d'entretiens réalisés en 2015
EIC PARIS RIVE GAUCHE	123
INFRAPOLE OUEST PARISIEN	96
INFRAPOLE PARIS RIVE-GAUCHE	63
INFRALOG PARIS ATLANTIQUE	88
EIC PARIS ST LAZARE	100
ESTI - ILE DE FRANCE	172
INFRAPOLE PSL	125
INFRAPOLE PARIS NORD	119
INFRALOG NORD PARISIEN	34
EIC PARIS NORD	152
INFRAPOLE DE PARIS EST	70
INFRALOG TRAVAUX ILE DE FRANCE	110
EIC PARIS EST	127
EIC PARIS SUD EST	113
INFRAPOLE PARIS SUD EST	209
Total	1701

La question posée par la délégation Unsa FERROVIAIRE est pourtant précise, la réponse l'est beaucoup moins. L'entreprise a donné un taux de réalisation globale alors qu'il a été demandé un taux par établissement et par qualification. La délégation Unsa FERROVIAIRE espère que la DG IDF va adopter une attitude plus professionnelle pour permettre aux délégués du personnel du collège Cadres d'effectuer leurs missions dans de bonnes conditions. Notre délégation tient aussi à rappeler à la DG IDF qu'en cas de désaccord lors des commissions de notations que la direction s'appuie sur la qualité de travail des agents signifiée sur leur EIA.

Q20) Mouvement du personnel

La Délégation UNSA-Ferroviaire souhaite connaître tous les mouvements du personnel Cadres sur le périmètre depuis le 1^{er} janvier 2016 (entrées, sorties, mutations internes, avancement en grade,...).

Q21) Mouvement du personnel

Afin de pouvoir leur permettre de remplir leurs missions statutaires, la Délégation UNSA-Ferroviaire demande la communication aux délégués de commission, le 5 de chaque mois, de tous les mouvements de personnel du collège Cadres de la région

Réponse aux questions 20-21: Un groupe de travail associant des élus DP Cadres et les contributeurs sera organisé afin de définir une liste de données statistiques relevant du périmètre des DP Cadres de SNCF Réseau IDF, pouvant être transmises à l'occasion de chaque réunion des DP Cadres. Ces données seront envoyées par mail environ une semaine avant chaque réunion des DP Cadres.

La délégation Unsa FERROVIAIRE, suite à ses diverses interventions, se réjouit que l'entreprise veuille répondre à nos attentes. Ceci permettra, évidemment, de suivre avec un œil vigilant les mouvements du personnel.

Q22) La Délégation UNSA-Ferroviaire demande que soit clarifié l'utilisation de la clé MM lors des travaux de régénération de voie.

Actuellement les encadrants et opérateurs de la spécialité voie se substituent à la réglementation S6, faute de personnel EIC.

Le Territoire IDF n'a toujours pas trouvé de solution mise à part l'écriture de dérogation.

Qu'en est-il du groupe de travail à ce sujet?

Q23) La délégation UNSA Ferroviaire demande si des dispositions ou mesures ont été prises par la direction, concernant la refonte de l'IN1474 et les conséquences qui en découlent ?

- Accompagnement des encadrants lors de son déploiement et application.

Q24) La Délégation UNSA-Ferroviaire demande que soit clarifié le champ d'application de la future IN07792 (décret 92) ainsi que le champ d'application de l'IN 07794 (décret 94).

L'IN 08029 (Circuit d'autorisation d'engagement en zone à risques ferroviaires).

Q25) Le 01/01/2017 un nouveau circuit d'autorisation vis-à-vis du risque ferroviaire sera mis en place avec l'apparition de la mission de RSO.(représentant de la sécurité opérationnelle)

A-t-on déjà expérimenté ce fonctionnement lors de travaux ?

La délégation UNSA souhaite obtenir les REX à cet effet.

Réponse aux questions 22-23-24-25 : Un point sur les sujets concernant les consignes, en fonction de la nature des changements et des impacts, peut être réalisé à l'occasion des CPC, voire en fonction, en CHSCT.

La délégation Unsa FERROVIAIRE a fait remarquer en instance qu'il n'a toujours pas été défini de date pour la CPC TM et qu'en l'absence de mise en place de cette instance, l'entreprise se doit de répondre à ces questions.



Q26) La délégation UNSA Ferroviaire demande si le regroupement de 2 Unités Productions en une seule entité est une restructuration ?

Réponse: Une restructuration dépend de la nature des impacts (changements dans les conditions de travail, d'horaires, de rémunération...). En fonction, le sujet peut être à présenter dans le cadre d'une instance, CHSCT a priori.

Q27) La délégation UNSA Ferroviaire demande si une réflexion a été menée par la direction sur la réorganisation des URA IDF, sous une même entité?

Réponse : Des réflexions ont été menées sur le développement des URA, compte tenu de leur rôle clé dans la réalisation des chantiers. Ces réflexions se sont traduites notamment par la constitution de guichet matières et de guichet trains, mais il n'a pas été envisagé de les regrouper.

Suite au démenti de l'entreprise sur l'éventuelle réorganisation des URA, la délégation Unsa FERROVIAIRE restera attentive sur le sujet

Q28) La délégation UNSA Ferroviaire demande un point d'étape sur la simplification des textes réglementaires, au regard des analyses de l'enquête diligentée par le BEA TT (Accident de Brétigny, rapport d'analyse du 23/09/2015 sur quatre évènements ferroviaire)

Réponse : Le projet est piloté par SNCF Réseau. La démarche a été lancée le 20 mars 2015. 2 livrables « Diagnostic interne des principes clés et des besoins » et « Benchmark » ont été produits en juillet 2015.

Les travaux menés dans le cadre du S de PRISME tendent à structurer la documentation en 4 « niveaux » (textes de principe, textes d'organisation, règles et textes opérationnels).

Un pilote (sur le thème processus Travaux LRS) a été lancé pour apprécier la pertinence d'une telle structuration et l'impact.

Le processus de revue de textes actuels sera revisité en tenant compte de l'identification des textes de contenant des exigences de sécurité. L'outil SYSPRE a fait l'objet d'améliorations portant notamment sur la simplification d'accès aux documents par mots clés et une présentation plus intuitive. Cette évolution a été mise en œuvre le mois dernier.

Q29) La délégation UNSA Ferroviaire demande pourquoi l'entreprise continue à mettre en place de jeunes cadres sur des postes opérationnels pour des durées de 18 mois en contradiction avec le rapport d'enquête diligenté par le BEA TT.

<< le principe de mobilité des cadres tend à générer une instabilité

Organisationnelle au sein des secteurs et des UP qui ne favorise pas le développement et la pérennisation des compétences techniques des jeunes cadres SE de proximité, ni leur implication dans la gestion de leur secteur >>

Réponse : La mise en place des jeunes cadres est gérée par la DRH M&T IDF. La DG IDF a pour objectif de veiller à ce que cette mise en place n'entraîne pas un turn over trop important. Le parcours des jeunes cadres doit répondre à plusieurs exigences : acquisition de compétences par un parcours riche et varié, stabilité suffisante pour ne pas perturber l'organisation des services.

Q 30) La délégation Unsa FERROVIAIRE demande qu'un point soit fait sur le télétravail et sur la situation RQTH de Mr L.

Réponse : La situation de cet agent est en cours de traitement. Au vu de l'historique de cette situation, le service RH reviendra vers lui pour faire part de sa décision, au plus tard d'ici la prochaine DP Cadre.

La délégation Unsa FERROVIAIRE est intervenue vigoureusement pour défendre cet agent en situation de handicap qui a été totalement oublié par la direction de PRG. Contrairement aux propos inscrits dans le compte-rendu des DP Cadres de PRG du 10/12/2015' cet agent n'a bénéficié d'aucune aide financière conformément au RH 00993. L'Unsa FERROVIAIRE suivra de près ce dossier et prendra les mesures nécessaires si l'entreprise ne fait rien.

La délégation Unsa FERROVIAIRE reste « sur sa faim » en terme de réponses de la direction de la DG IDF. La direction « botte en touche » la plupart des questions qui pourtant étaient traitées lors des instances DP Cadres en région. La délégation Unsa FERROVIAIRE ne fait que remarquer l'absence de structure solide au sein de la DG IDF pour faire fonctionner cette instance. La délégation Unsa FERROVIAIRE attend pourtant des réponses de qualité et un véritable dialogue social.